

Henri DUMAY
Rédacteur en Chef
Pierre BERTRAND
Généraliste
Ferdinand BUISSON - A. AULARD
Pierre RENAUD
Direction et Administration
5, Rue du Dôme - PARIS (16^e)
Rédaction et Imprimerie
25, Avenue Kléber

Le Quotidien

Créé par plus de 25.000 Français et Françaises associés pour défendre et perfectionner les institutions républicaines

ABONNEMENTS

FRANCE ÉTRANGER
Un an... 30.- Un an... 32.-
Six mois... 18.- Six mois... 20.-
Trois mois... 10.- Trois mois... 12.-
Compte chèques postaux: 6028 Paris

TÉLÉPHONES

DIRECTION ET ADMINISTRATION :
Passy 13-05, 13-06, 13-07, 13-08
Interurbain : Passy-Inter 20
Rédaction et Imprimerie :
Passy 13-05, 13-06, 13-07, 13-08
Interurbain : Passy-Inter 21
Adr. télégr. : QUOTIDIEN - PARIS

NOTES D'HISTOIRE

Le conventionnel Thibaudau

par A. AULARD

Il y a un conventionnel qui est mort si âgé que mes yeux d'enfant ont pu le voir, et, en effet, l'ont vu, quand j'avais quatre ans, et quand il en avait quatre-vingt-neuf.

C'est le conventionnel Thibaudau. Né à Poitiers le 23 mars 1765, il atteignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans, et mourut à Paris le 9 mars 1854. Ce fut le dernier survivant de la Convention nationale. L'avant-dernier survivant avait été Doucet de Pontécoulant, aussi âgé, mais né un an plus tôt, en 1764, mort un an plus tôt, en 1853.

Voici comment je vis cet homme aujourd'hui oublié, mais qui alors avait de la célébrité et dont Napoléon III, voulant s'entourer de grandes réputations, avait fait un sénateur, bien que ce ne fût ni un complice ni un partisan.

Ma famille habitait alors la ville de Tours, et mon père enseignait au lycée la philosophie, ou plutôt la logique, car on avait débaptisé et mutilé l'enseignement de la philosophie, comme séditieux.

Le censeur du lycée, M. Thomé, avait épousé une petite-fille ou une petite-niece de Thibaudau. Il possédait une propriété de campagne, près de Tours, où mes parents allaient parfois lui faire visite. Il y avait là un grand jardin, genre parc, qui me paraissait immense.

Un jour, sans doute au début de l'année 1854, comme nous nous reitions, nous croisions, dans le parc, un vieil homme droit et sec, qui me parut très grand, et qui, à la voir venir, ne fit un peu peur par son air froid et hanté.

Je pris la main de mon père, qui salua respectueusement le passant, et qui me dit ensuite :

« Rappelle-toi bien, petit, que tu as vu un conventionnel. Qui, ce monsieur est un conventionnel ; mets cela dans ta mémoire. »

Je n'osai poser aucune question à mon père. Si j'en avais posé une, c'eût été sur la haute cravate noire, plusieurs fois enroulée, au-dessus de laquelle émergeait le visage rasé et dédaigneux du vieil homme. Mon père avait des cravates moines hautes et qui faisaient moins de tours. J'en conclus que le vieil homme intimidant était un personnage considérable et redoutable.

Je vois toujours cette cravate et les deux points blancs du col.

La figure est plus vague dans ma mémoire. Entièrement glabre. Cependant, dans le médaillon fait par David d'Angers, en 1832, Thibaudau a de longs favoris.

Peut-être la mode avait-elle changé depuis ; et on sait qu'à cette époque-là, dans une circulaire fameuse, le ministre de l'Instruction publique Fortoul prescrivait la barbe, comme anarchique.

Cependant, ce mot de conventionnel me trotte dans la tête. Je demandai à ma bonne, qui ne m'intimidait pas, ce que cela voulait dire. Elle me répondit :

« Un conventionnel, ça doit être un roué », comme M. Rivière.

Cette réponse me rassura. Ma bonne n'avait souvent montré, dans la rue, ce monsieur Rivière, un avocat républicain, qui devint depuis député d'Indre-et-Loire, en me disant que c'était un roué, et ce roué avait une bonne figure. J'en conclus que, si un conventionnel est un roué, c'est donc tout de même un bon homme, et la figure de Thibaudau fut moins redoutable à mon imagination.

Arthur Ranc, plus âgé que moi, avait connu Thibaudau, sur lequel il aimait à conter cette anecdote.

Thibaudau, déjà vieux, jouait aux cartes avec une vieille marquise, qui se fâchait quand elle perdait. A un moment, elle joue un roi, et Thibaudau le coupe. Dépitée et aigre : « Ah ! monsieur, dit-elle, je vois bien que c'est chez vous une habitude de couper les rois ! » Réponse de Thibaudau : « Eh bien ! oui, madame, si c'était à refaire, je voterais comme j'ai voté en 1793 ! »

Quoique relativement modéré, Thibaudau était, en effet, un républicain. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort et contre le sursis.

Il fut de ces républicains égarés qui, en servant l'Empire, servirent la Révolution. Napoléon Bonaparte en fit un conseiller d'Etat, un préfet de la Gironde, un préfet des Bouches-du-Rhône. En 1816, il fut prosaïque comme républicain, et ne reentra en France qu'après la Révolution de juillet 1830.

C'est comme historien et comme mémorialiste qu'il a été intéressant et important.

Il a écrit une grande histoire du Consulat et de l'Empire, antérieure à celle de Thiers, et de Thiers a fait oublier, injustement.

Ses Mémoires sont fort instructifs. De son vivant, il ne publia que ceux qui sont relatifs à la Convention, au Directoire et au Consulat. Mais, après sa mort, on a publié une tête et une suite à ces Mémoires. La suite, c'est le récit de sa conduite comme préfet à Marseille. La tête, c'est l'histoire de sa jeunesse jusqu'à son élection à la Convention nationale en 1792.

Ces Mémoires de jeunesse, fort peu connus, c'est ce qui est sorti de plus remarquable de la plume de Thibaudau.

Il y a un vif tableau des mœurs de l'ancien régime à Poitiers, où son père était avocat.

Les traits y abondent sur l'insolence de la noblesse, sur les humiliations qu'elle infligeait à la bourgeoisie, sur l'orgueil de caste, sur les haines qui couvaient, furieuses, contre les privilégiés, moins pour leurs privilèges que pour leur morgue.

Une de ces anecdotes, un peu scabreuse, est significative.

En 1782, le comte d'Artois, frère du roi, apaisé du Poitou, passa par Poitiers. Il était dans la fleur de la jeunesse. On lui fit fête, les femmes en raffolèrent.

Le jour du départ, après un bon dîner,

ner, s'amusa à parcourir la ville à pied, escorté d'une bande de jeunes nobles et d'officiers de la garnison.

Les voilà dans la promenade de Blossac, où se trouvaient réunies un grand nombre de dames et de demoiselles.

Elles s'aperçurent qu'il était ivre, et il étala son ivresse avec un sans-gêne étonné, avec une grossièreté de goudail.

Ces insolences de la noblesse, m'expliquent-elles pas en partie quelques-unes des violences rouges de la Révolution française — et peut-être même le geste républicain de modéré Thibaudau ?

A. AULARD.

NOTRE POLITIQUE

Le silence est une abdication

NATURELLEMENT, pour ne pas manquer à ses traditions, notre grande presse continue à berner le public.

Chaque matin, elle annonce tenir, des sources les plus sûres, que tout va le mieux du monde et que la Conférence des Ambassadeurs est arrivée à un accord. Il n'y manque plus qu'un mot, un petit mot de rien du tout, pas même un mot, une virgule. On cherche la virgule, et la crise sera finie.

En attendant, la crise se prolonge. C'était ce soir que l'on devait mettre la virgule. Toutefois, cela a paru soudain si difficile que l'on n'a même pas essayé, et que, pour ce grand travail, la Conférence s'est ajournée à demain.

Si vous voulez, ne nous laissons pas prendre à ces contes. En réalité, les diplomates, liés par les instructions formelles de leurs gouvernements, désespèrent d'aboutir ; et, de leur côté, les gouvernements, ni à Londres, ni à Paris, ne sont disposés à modifier leurs instructions.

Cela ne signifie pas que l'on ne trouvera pas une formule assez vague pour que MM. Baldwin et Poincaré l'acceptent. Mais cela signifie que la difficulté n'en sera qu'ajournée, et de peu de temps.

Encore cette hypothèse est-elle peut-être trop favorable. « Le Temps » admet, ce soir, l'idée que l'Angleterre va « couper toutes les amarres ».

Dans cette éventualité, il conseille à la France de chercher un appui dans la Belgique, dans la Pologne, dans la Petite Entente. Et, en effet, elle n'aura rien de mieux à faire.

Le malheur de cette combinaison est seulement qu'avant d'être appuyée par ces petites nations, toutes fort désargentées, la France devra elle-même leur prêter appui. Pour nous aider, il faut qu'elles soient fortes ; pour qu'elles soient fortes, il faut qu'elles s'arment ; pour qu'elles s'arment, il faut que nous leur donnions de l'argent. Dans notre situation financière, ce n'est pas une perspective agréable.

Ajoutons que l'on peut se demander si, ce faisant, nous ne ferons pas précisément ce que veulent nos pires adversaires du Reich.

Notre ami Jean Hennessy parlait hier, ici-même, du piège allemand. Aujourd'hui, c'est M. Auguste Gauvain qui le dénonce dans les « Débats ».

« C'est l'Allemagne », écrit-il, qui manœuvre de manière à provoquer de notre part des actes qui nous aliènent les sympathies de nos alliés et troublent les partis en France. Elle serait ravie de nous voir nous lancer dans des entreprises qui révéleraient chez elle l'unité patriotique et qui, dépassant nos forces, nous entraîneraient plus tard à de pénibles défaillances. N'oublions pas, d'ailleurs, que Napoléon I^{er}, tout en occupant Berlin, Dantzig, Hambourg, etc., ne put jamais se faire payer l'indemnité de guerre stipulée après Léna. »

Evidemment, nous ne nous attendons pas à ce que M. Millerand tienne compte des leçons de l'Histoire et à ce que M. Maginot les comprenne.

Mais il n'est ni l'un ni l'autre la responsabilité de notre politique extérieure.

Cette responsabilité appartient, d'une part, à M. Poincaré, de l'autre, aux Chambres.

Si M. Poincaré l'accepte d'un cœur trop léger, il y a dans les Chambres des républicains qui ont le devoir de montrer le péril.

Peut-être ne seront-ils pas entendus du gouvernement. Du moins, ils mettront le pays en garde.

En présence d'événements aussi graves que ceux auxquels nous assistons et que ceux qui se préparent, le silence n'est pas une abdication.

Il est une abdication.

PIERRE BERTRAND.

Un gréviste irlandais de la faim succombe en prison

DUBLIN, 20 novembre. — Un républicain irlandais, qui faisait la grève de la faim depuis trente-quatre jours, est mort aujourd'hui.

C'est, après celui de M. Mac Swinney, le célèbre lord-maire de Cork, le premier décès qui se produit parmi les centaines de prisonniers qui font la grève de la faim.

— Ce sont Leurs Majestés !
— Bien ! Faites attendre.

LE MATCH MASCART-MATTHEWS



LE BOXEUR MASCART
a triomphé hier soir de l'Anglais Matthews au 14^e round

(Lire en 3^e page, le récit détaillé du match)

LA LUTTE ÉPIQUE du gouverneur de l'Oklahoma contre le Ku Klux Klan

Au mois de septembre dernier, les actes de violence, attribués pour la plupart au Ku Klux Klan se multipliaient de façon alarmante dans l'Oklahoma, Etat de l'Union américaine.

Désireux de mettre fin à l'activité néfaste de cette société secrète qui s'arroge le droit de juger, de condamner sans appel et de punir, séance tenante, tous ceux qui, d'après elle, se sont rendus coupables d'actes répréhensibles, le gouverneur d'Oklahoma, M. Jack Walton, déclara la guerre à outrance à cette Wehmo moderne.

Le Ku Klux Klan comptait de nombreux adeptes parmi les membres de la Chambre des représentants et du Sénat de l'Oklahoma.

M. Walton commença par interdire aux représentants et aux sénateurs de se réunir. Ceux-ci voulurent passer outre. Ils se heurtèrent à des barrages de troupes armées de mitrailleuses.

Hindus furieux, ils lancèrent un appel au peuple où ils demandaient la comparution du gouverneur devant le Sénat constituant en Haute Cour et sa destitution pour abus de pouvoir manifeste, malversations et irrégularités dans son administration.

Malgré les efforts désespérés de M. Walton, des élections spéciales eurent lieu et les électeurs se déclarèrent en majorité contre le gouverneur.

Celui-ci en appela à la Cour fédérale, qui refusa d'intervenir.

Vaincu, le gouverneur dut se résoudre à se présenter pour répondre sur vingt-deux chefs d'accusation, devant des juges, dont, étant données les circonstances, il est permis de mettre en doute l'impartialité.

Depuis plusieurs audiences, l'affaire se poursuivait sans incident quand, samedi dernier, la Cour refusa tout net d'entendre des témoins cités par M. Walton pour donner des précisions sur certains faits imputés au Ku Klux Klan.

Devant cette attitude hostile, M. Walton se leva et sortit, après avoir violemment apostrophé ses juges et leur avoir déclaré que, devant leur parti pris évident, il renonçait à se défendre.

Les débats qui se sont poursuivis en l'absence de l'accusé, viennent de se terminer par la mise à pied de celui-ci sur un vote unanime.

M. Walton a manifesté l'intention d'en appeler à la Cour suprême des Etats-Unis.

UNE DAME EN MAILLOT DE BAIN fait une démonstration devant l'Académie de Médecine

La fin de la séance d'hier à l'Académie de médecine fut tout à fait charmante. Vint d'un très court maillot de bain, une dame fut admise dans l'hémicycle, et devant les plus grands médecins de France exécuta des mouvements très harmonieux.

Cette dame, une Américaine, Mistress Laurka, s'attacha à démontrer l'utilité des mouvements actifs et passifs de l'abdomen, pour fortifier les organes internes chez les femmes et chez les enfants.

Sa démonstration intéressa vivement l'Académie.

A ROME. - L'ENTREVUE PRIMO DE RIVERA - MUSSOLINI



— Ce sont Leurs Majestés !
— Bien ! Faites attendre.

La Conférence des Ambassadeurs ne se réunira qu'aujourd'hui ...ou même demain

La Conférence des Ambassadeurs ne s'est pas assemblée hier. La réunion avait été pourtant prévue, au plus tard pour 17 heures. Mais, cette fois encore, lord Greve n'avait pas reçu de Londres les instructions définitives qu'il attendait et dans ces conditions aucune délibération n'était possible.

C'est aujourd'hui, assure-t-on, que les Ambassadeurs se remettront au travail, à moins qu'ils n'ajournent encore leur réunion à demain.

Que se passe-t-il à Londres ?

UNE NOTE REUTER

Mais comment se fait-il que le Foreign Office n'ait pas, en vingt-quatre heures, trouvé le temps de munir lord Greve d'instructions détaillées ?

Une note Reuter que voici nous apporte à cet égard les indications suivantes :

On a reçu à Londres les projets des deux notes de la Conférence des Ambassadeurs concernant l'ex-kronprinz d'Allemagne et la Commission de contrôle militaire international.

Le gouvernement britannique est en train de les examiner, on a discuté à Paris plusieurs versions de ces notes et dans les projets de notes actuellement à l'étude, on a, dans de nombreux passages, laissé le choix entre plusieurs phrases, ce qui nécessitera peut-être un nouvel échange de vues avant que la note définitive puisse être renvoyée à l'Allemagne. Sur ce point on est d'accord sur les grandes lignes.

Les grandes lignes de l'accord semblent être que les Alliés n'exigeront pas le bonissement de l'ex-kronprinz, mais insisteront pour que le gouvernement allemand donne des garanties pour la bonne conduite de l'ex-kronprinz tant qu'il résidera en Allemagne.

Une date spéciale sera fixée pour la reprise du contrôle militaire et les dispositions générales pour cette reprise seront aux mains du général Nollet et de la Commission de contrôle, lesquels feront connaître à l'avance au gouvernement allemand le lieu et l'étendue des enquêtes auxquelles procédera la Commission.

Le gouvernement allemand sera tenu de fournir des garanties pour la sécurité des officiers alliés. Au cas où le gouvernement allemand se montrerait récalcitrant de quelque façon que ce soit, les Alliés discuteraient quelles nouvelles mesures sont nécessaires.

Ces notes sont l'objet d'un examen minutieux à Londres aujourd'hui, mais on ne sait quand le texte définitif sera prêt à être envoyé.

Dans la soirée, une conférence des ministres présents à Londres s'est mise d'accord sur les instructions à envoyer à lord Greve.

Mais si, comme on l'annonce à Londres, l'accord est fait dans les grandes lignes, faut-il croire que les seules difficultés subsistantes soient des difficultés de rédaction ?

En réalité, le gouvernement britannique veut que soit supprimée de la note existante toute formule permettant à la France — et éventuellement à la Belgique — de reprendre sa liberté d'action au cas où la France jugerait sa sécurité menacée par l'Allemagne.

Des entretiens privés se sont poursuivis à Paris entre M. Jules Cambon et lord Greve, pour arriver à un accord.

Mais M. Poincaré consentira-t-il à de nouvelles concessions ?

CE QUE NOUS VOULONS

La loi du 4 mars 1919 sur le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées a donné de très heureux résultats.

Qu'on en juge par ces exemples : Dans la Somme, au 1^{er} mai 1922, trente communes d'une superficie de 21.237 hectares étaient remembrées.

Les opérations de remembrement qui ont porté, en fait, sur 16.234 hectares, ont fait tomber le nombre des parcelles de 45.560 à 9.463, et le nombre moyen de parcelles, par propriétaire, de 8,67 à 4,8, alors que la surface moyenne de la parcelle s'élevait de 37 ares à 1 hectare.

En Meurthe-et-Moselle, dans vingt et une communes, sur 8.160 hectares, le nombre des parcelles a été réduit de 35.831, de sorte que la superficie moyenne d'une parcelle est passée de 25 ares 56 centiares à 1 hectare 10 ares.

Moins de parcelles : facilités dans le travail et meilleur gain.

La quatrième congrès de l'agriculture a émis le vœu que la législation sur le remembrement en vigueur dans les régions dévastées, s'étant montrée pratique à l'usage, soit applicable avec les modalités nécessaires au territoire national tout entier.

Ce vœu, Le Quotidien le fait sien.

Dans la crise que nous traversons, c'est un devoir de soumettre notre travail à des règles intelligentes et économiques ; or, le remembrement est de celles-là.

L'idéal de la démocratie n'est pas l'attente de la justice dans la cité céleste ; il est la volonté de la justice dans la cité des hommes.

GABRIEL SÉAILLES

POUR CONTRIBUER A LA GAÏÉTÉ DES NATIONS QUAND BUNAU-VARILLA S'EN MÊLE !...

Nous nous en voudrions de ne pas associer nos lecteurs à la folle joie qui a secoué, hier, toute la rédaction du Quotidien quand l'un de nos collaborateurs nous donna lecture à haute voix de l'article dont nous publions ci-dessous quelques extraits.

Ce débrant « papier » fut, paraît-il, écrit par M. Bunau-Varilla lui-même.

En tout cas, il parut en tête de l'Almanach du Matin pour 1903.

« Le Matin est aujourd'hui âgé de vingt-deux ans.

« Depuis dix ans surtout, il a, non pas seulement révolutionné, mais, pour mieux dire, créé le journalisme moderne.

« Lui seul a réalisé les progrès qui placent la presse française au premier rang parmi celles de toutes les nations.

« Sur sa trace s'est élancée la foule des imitateurs qui ont réussi parfois à le copier, jamais à l'égaliser.

« Le Matin continue à s'avancer seul, sans rivaux, dans la carrière qu'il a lui-même ouverte.

« Ses ambitions sont grandes, ses moyens infinis !

« Pour Le Matin, il n'y a rien d'impossible. Sa puissance, on peut le dire, ne connaît pas de bornes. Ce qu'il veut, il l'accomplit. Or, il ne veut jamais que des choses bonnes, utiles au plus grand nombre. Il est l'infaillible serviteur de l'intérêt public.

« Il faudrait écrire un volume pour rendre compte des progrès immenses dont Le Matin a pris l'initiative. Il nous suffira de les énumérer.

« Un numéro du Matin contient trente-six colonnes de fins caractères qui, superposées, donneraient une hauteur de 20 mètres et demi, celle d'une maison à cinq étages.

« Les lignes du Matin, composées par des procédés mécaniques perfectionnés, qui forment ces colonnes, contiennent ensemble 285.000 lettres !

« Si l'on multiplie les lettres composant Le Matin par le chiffre du tirage quotidien, on obtient un total de un milliard huit cent dix millions, soit à peu près celui de la population totale de la terre !

« Le Matin est tout un monde, qui se suffit à lui-même.

« Il a ses pompiers, sa musique militaire recrutée parmi les plus excellents artistes, une légion de serviteurs, d'imprimeurs, de coureurs, de cyclistes, affectés à la préparation du régimental quotidien attendent plusieurs millions de lecteurs.

« L'hôtel du Matin est un monument unique en son genre.

« C'est le grand Palais de la presse. Sa façade sur le boulevard Poissonnière mesure soixante-dix mètres.

« C'est une des grandes curiosités de la capitale.

« C'est l'installation modèle, incomparable d'un journal moderne, qui fait l'étonnement de tous les visiteurs français ou étrangers.

« Le génie humain découvre-t-il un nouveau agent physique, capable de pourvoir la science d'une puissance nouvelle et incalculable ? C'est Le Matin qui, aussitôt, entreprend de divulguer la découverte, et qui, subvenant à la pénurie de l'Etat, fournit aux savants les ressources nécessaires pour leurs fécondes études.

« Ce que l'Etat ne peut pas, Le Matin le peut.

« Grâce au Matin, que de services rendus ! Que de titres de gloire conquis en si peu de temps ! N'est-ce pas la preuve des miracles que peut accomplir l'initiative privée, ayant à sa disposition la puissance incommensurable de la publicité ? »

Et, à bout portant, il lui tira une balle dans la tête, puis ajouta : — Voici le premier, mais « ça » ne sera pas le dernier.

Des témoignages

J'ai lu les lettres émouvantes que les camarades de Paul-Léon Gillet, témoins de ce crime odieux, adressèrent peu après à la famille de la victime.

Voire fils est mort... tué lâchement par notre sous-lieutenant, écrivait le caporal Chevalier. Nous l'avons vu un moment après, étendu, son sac enroulé autour de ses épaules, ses yeux regardant le ciel comme pour demander du secours...

« Rien au monde ne justifiait ce crime », écrivait un autre. Et parlant de la mentalité de l'officier, il ajoutait : « ... ce que je sais, c'est que notre sous-lieutenant n'avait aucune autorité sur ses hommes ».

Une décoration posthume !

L'affaire n'apparaît-elle pas toute simple ?

Le 19 septembre 1918, le chef de bureau de comptabilité du 150^e régiment d'infanterie adressait l'avis de décès du malheureux caporal, au maire du 13^e arrondissement de Paris.

Paul-Léon Gillet est mort pour la France, disait cet avis. Il a été tué à l'ennemi, sur le champ de bataille au bois de la Colette, à 6 heures du soir. Je vous serais très obligé de présenter à la famille les condoléances de M. le ministre de la guerre.

Mais, comme nous l'avons dit, les camarades de Gillet écrivirent aux parents, précisant les circonstances du crime qui les avaient privés de leur fils.

M. Gillet père, ayant fait état de ces révélations pour demander la réhabilitation de son fils, l'autorité militaire prit des mesures.

Mais lesquelles ? Elle fit passer en conseil de guerre les témoins bénévoles qui

